Nations Unies S/PV.3921 (Reprise)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3921e séance
Vendredi 28 août 1998, à 15 h 15
New York

Président :	M. Türk	(Slovénie)
Membres:	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Sáenz Biolley
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Thiebaud
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Touray
	Japon	M. Konishi
	Kenya	Mme Odera
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

98-85720 (F)

La séance est reprise à 15 h 20.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1998/810) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La communauté internationale suit avec beaucoup d'inquiétude la situation qui s'est développée ces dernières semaines dans le nord de l'État islamique d'Afghanistan, où des opérations militaires de grande envergure se poursuivent. Méprisant les aspirations du peuple afghan en faveur du rétablissement de la paix et la préservation de l'intégrité du pays, les Taliban ont tenté une nouvelle offensive pour étendre par la force armée leur contrôle sur l'ensemble du territoire afghan. La volonté de la communauté internationale a ainsi été passée sous silence et ses efforts pour mettre en place un processus de négociation intra-afghane ont été réduits à néant.

Une nouvelle phase de la guerre civile est en voie de déstabiliser la situation dans toute la région de l'Asie centrale et au-delà. Cela crée une menace directe pour les frontières sud de la Communauté d'États indépendants. Cette évolution est lourde des conséquences les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. La progression militaire du mouvement des Taliban dans le nord de l'Afghanistan se fait avec une aide directe de l'extérieur et la participation de militaires étrangers, aussi bien à la planification et l'appui logistiques des opérations des Taliban que directement aux opérations militaires.

Cet appui, fourni au mépris des appels répétés lancés par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU pour le faire cesser, ne fait qu'attiser encore les flammes d'un dangereux affrontement militaire. L'ingérence extérieure dans le conflit intérieur afghan doit cesser. Les tentatives pour dissimuler la vérité sur cette ingérence ou la justifier de manière indirecte par des renvois à l'histoire passée de l'Afghanistan ne trouvent pas le moindre écho auprès de la communauté internationale.

La Fédération de Russie est profondément préoccupée par des informations en provenance des territoires tenus par les Taliban et faisant état de persécutions fondées sur l'ethnie ou la religion, du déplacement forcé, lié à l'appartenance ethnique, de groupes importants de la population et des violations des conventions internationales relatives au traitement des prisonniers de guerre et aux droits des personnes ne prenant pas part aux combats.

La Russie est indignée par les actes d'agression commis à l'encontre du personnel des Nations Unies dans les territoires tenus par les Taliban, notamment l'assassinat de deux fonctionnaires afghans du Programme alimentaire mondial et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Jalalabad, et celui du Conseiller militaire de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan à Kaboul. Nous exigeons que l'enquête nécessaire soit menée et que les Taliban prennent les mesures voulues pour faire en sorte que les activités du personnel international se déroulent dans des conditions de sécurité, ce qui leur permettrait de revenir dans un avenir proche en Afghanistan pour y poursuivre sa mission.

La Russie condamne sans réserve la prise par les Taliban du consulat général de la République islamique d'Iran à Mazar-e-Sharif, et l'enlèvement du personnel du consulat général et d'autres ressortissants iraniens. Nous nous associons à ceux qui exigent la libération immédiate des ressortissants iraniens et leur sortie d'Afghanistan en toute sécurité.

Ces actes sont une nouvelle confirmation du dédain total qu'affichent les Taliban à l'égard des normes de comportement civilisé et de leur mépris des normes élémentaires du droit international. Ils sont contraires aux traditions millénaires et à la culture du noble peuple afghan.

Nous constatons avec inquiétude que la poursuite du conflit afghan offre un terrain fertile au terrorisme international et à la production et au trafic illicite de drogues.

En Afghanistan, notamment dans les territoires tenus par les Taliban, les violations des droits de l'homme fondamentaux se poursuivent, en particulier à l'égard des femmes et des filles. Nous demandons à tous les États de respecter le patrimoine culturel et historique de l'Afghanistan et d'user de toute l'influence dont ils jouissent dans ce pays pour convaincre la partie afghane de la nécessité de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les citoyens.

Convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit afghan, la Fédération de Russie appuie sans réserve les efforts déployés en vue de parvenir à un règlement politique en Afghanistan qui tienne compte des inté-

rêts de tous les Afghans. Nous appuyons les efforts que déploie la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et nous souhaitons voir se poursuivre le rôle actif de l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans le règlement du conflit.

Les représentants russes ont toujours poursuivi cette politique dans leurs contacts avec les parties au conflit, aussi bien l'alliance nordique que les Taliban. Notre position est que ces contacts permettraient que les parties au conflit soient conscientes du fait que l'élargissement des territoires contrôlés par la voie militaire ne conduira pas à une paix durable ni à une reconnaissance internationale de ceux qui utilisent ces méthodes.

Un règlement global du conflit n'est possible que par la mise en place d'un gouvernement en Afghanistan qui soit formé par les Afghans eux-mêmes et qui tienne compte d'un équilibre des intérêts de toutes les composantes de la population, y compris les représentants des principales forces politiques et militaires. Nous sommes disposés à coopérer avec un tel gouvernement en vue du redressement rapide de l'économie afghane et pour que la paix et la stabilité puissent être rétablies dans la région et dans le pays.

Toutes ces préoccupations sont prises en compte dans le projet de résolution que le Conseil de sécurité va adopter aujourd'hui. Le projet de résolution contient également des directives qui permettent de concentrer les efforts internationaux sur les priorités visant à aboutir à un règlement pacifique en Afghanistan.

Pour terminer, nous tenons à remercier tous ceux qui ont oeuvré en faveur d'un accord sur le projet de résolution, qui reflète le consensus des membres du Conseil de sécurité.

M. Shen Guofang (Chine) (*interprétation du chinois*) : En tant que voisin et ami de l'Afghanistan, la Chine est vivement préoccupée par la récente évolution de la situation dans ce pays. L'escalade des hostilités a entraîné de nouvelles souffrances pour le peuple afghan et a également mis en danger l'économie nationale et la sécurité du pays. Nous tenons à exprimer notre profonde sympathie et notre préoccupation face à cette situation. Nous demandons aux différentes factions en Afghanistan de conclure immédiatement un cessez-le-feu.

L'Afghanistan est un pays pluriethnique dont les différends ethniques ont des racines historiques profondes. Ce qui précède, en plus de l'engagement dans le conflit de forces étrangères, a rendu la situation en Afghanistan encore plus complexe. Nous estimons que tout progrès sur le plan militaire ne pourra être que provisoire. L'histoire et les réalités de l'Afghanistan ont démontré que ce n'est pas par les moyens militaires que l'on trouve une solution. La reprise des négociations rassemblant toutes les factions en Afghanistan, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, constitue le seul moyen susceptible de déboucher sur une solution du conflit en Afghanistan.

La Chine espère sincèrement que les différentes factions en présence en Afghanistan feront passer les intérêts nationaux, ainsi que les intérêts du peuple afghan, avant toutes les autres considérations. Nous espérons qu'elles laisseront derrière elles leurs divergences politiques, religieuses et ethniques, pour mettre sur pied un gouvernement représentatif reposant sur une large assise afin d'assurer la paix et la stabilité du pays et de reconstruire leurs foyers.

La délégation chinoise se félicite des efforts de médiation déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Brahimi, ainsi que par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Nous appuyons et encourageons l'ONU à continuer de jouer son rôle central et de premier plan. Après de nombreuses années de guerre, le peuple afghan aspire à la paix et à la stabilité.

Le règlement de la question afghane est, en dernière analyse, entre les mains du peuple afghan lui-même. Nous espérons que la communauté internationale respectera le choix du peuple afghan. Toute mesure prise par le Conseil de sécurité devrait pousser les différentes factions en Afghanistan à rouvrir les négociations et à chercher des solutions permettant de rétablir le plus tôt possible la paix et la sécurité.

C'est sur la base de cette position de principe que la délégation chinoise a participé aux consultations sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous tenons à remercier les auteurs du projet de résolution qui ont accepté les amendements proposés par la délégation chinoise. Nous voterons pour ce projet de résolution.

Nous espérons que les différentes factions en Afghanistan répondront de façon positive à l'appel lancé par la communauté internationale. Dans le même temps, nous espérons également que la communauté internationale déploiera des efforts coordonnés pour empêcher qu'armes et matériel de guerre ne tombent aux mains des factions, de façon à créer les conditions extérieures favorables à la cessation des hostilités en Afghanistan.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : La Présidence de l'Union européenne a déjà exposé l'opinion commune de ses membres sur la question. Je me contenterai donc de souligner certains aspects de la position de mon pays relativement à la situation en Afghanistan.

Depuis le débat du Conseil tenu le 16 avril 1997 sur la situation préoccupante en Afghanistan, la situation politique et humanitaire du pays s'est encore dégradée. Les récentes hostilités et l'escalade du conflit en Afghanistan montrent clairement qu'une des parties au moins est convaincue qu'elle est en mesure de conquérir militairement l'ensemble du pays.

En réalité, les factions belligérantes vont devoir admettre que le conflit ne pourra trouver de règlement sur le champ de bataille. Toute idée de victoire militaire définitive de l'une des parties n'est qu'illusion. Les 20 dernières années de guerre en Afghanistan nous donnent à penser que la victoire militaire de l'une des parties au conflit ne permettra pas de voir la fin des combats.

Le Portugal est en faveur d'un règlement politique en Afghanistan sur la base des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que de la préservation de l'unité et de l'intégrité territoriales du pays. Nous demandons donc à toutes les factions de s'entendre sur un cessez-le-feu immédiat et d'engager des négociations sous les auspices de l'ONU, en vue de la formation d'un gouvernement largement représentatif acceptable par tous les Afghans.

L'escalade récente des hostilités a encore aggravé la situation humanitaire en Afghanistan. Je tiens à exprimer notre profonde préoccupation face à cette situation tragique dans laquelle se trouve plongée la population afghane. En outre, les mesures récentes prises par les Taliban ont entraîné l'évacuation de tout le personnel des Nations Unies affecté aux opérations d'assistance humanitaire en Afghanistan. Les répercussions humanitaires d'une telle évacuation pourraient être désastreuses.

Mon gouvernement condamne fermement les actes d'agression commis à l'encontre du personnel des Nations Unies et exhorte les Taliban à enquêter soigneusement sur l'attaque récente perpétrée contre deux membres du personnel de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, qui a causé la mort d'un ressortissant italien.

Le Portugal déplore vivement le fait que des pays étrangers continuent, au lieu d'utiliser leur influence sur les factions belligérantes à des fins positives, à alimenter le conflit par des approvisionnements en armes, en personnel ainsi que par un appui logistique. Bien que l'antagonisme qui sépare les factions afghanes soit profond, nous sommes convaincus que c'est dans une large mesure l'intervention étrangère qui est cause de la prolongation des combats. Comme d'autres avant nous, nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement à cette ingérence.

Nous demeurons profondément préoccupés par les informations faisant état de violations étendues des droits de l'homme en Afghanistan, notamment de la discrimination intolérable dont les femmes continuent de faire l'objet de la part des Taliban. Toutes les factions doivent comprendre que leurs responsabilités consistent non seulement à se conformer aux règles du droit humanitaire, mais aussi à respecter et appliquer les normes internationales en matière de droits de l'homme pour chaque citoyen d'Afghanistan.

Nous sommes également particulièrement alarmés par le fait que les combats et la polarisation des forces se fassent de plus en plus suivant des critères ethniques, rendant ainsi plus compliquée la quête d'une solution politique pacifique. À cet égard, nous tenons à exprimer la préoccupation que nous inspirent la prise du consulat général de la République islamique d'Iran à Mazar-e-Sharif par les Taliban et le sort de la population civile de la région d'Hazarajat.

Deux autres problèmes sont une source de grave préoccupation : le trafic de drogues et la présence persistante de terroristes et de camps d'entraînement de terroristes en Afghanistan, deux facteurs aux répercussions néfastes et prolongées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afghanistan. Ils représentent une menace grave pour la paix et à la sécurité de toute la région. De fait, ces pratiques totalement intolérables et déstabilisatrices représentent des menaces pour le monde entier et doivent prendre fin immédiatement.

Pour terminer, nous appuyons pleinement le projet de résolution dont nous sommes saisis et dont nous nous sommes portés coauteurs. Nous exhortons les factions afghanes à s'y conformer totalement afin de mettre fin aux souffrances du peuple afghan.

M. Richmond (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Le Royaume-Uni partage les vives préoccupations exprimées dans le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui et dont il s'est porté coauteur.

Les combats récents n'ont fait que prolonger les souffrances du peuple afghan et, sur le plan international,

ont mis en danger la paix et la stabilité dans la région. Ils n'ont rien fait pour permettre une solution durable de la crise afghane. L'histoire récente et passée nous montre que la conquête militaire n'est pas une solution. Seul un règlement politique, négocié entre factions et prenant en compte les droits et les intérêts de tous les Afghans, peut mener à une paix durable. Nous appuyons donc fermement l'exigence imposée aux factions afghanes de cesser les hostilités et d'engager d'urgence des négociations, sous les auspices des Nations Unies, afin de mettre en place un gouvernement pleinement représentatif et reposant sur une large assise.

La situation actuelle comporte un aspect particulièrement inquiétant : il s'agit du caractère ethnique de plus en plus marqué du conflit en Afghanistan. À cet égard, nous partageons les préoccupations de l'Envoyé spécial du Secrétaire général ainsi que d'autres personnes au sujet des répercussions des récentes hostilités sur la communauté Hazara. Nous exhortons toutes les factions à garantir la sécurité des communautés civiles, à s'abstenir de tout acte de violence aveugle et à faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire.

Le Royaume-Uni reste profondément préoccupé par les informations qui continuent de faire état d'une ingérence extérieure dans les affaires de l'Afghanistan. Tous les pays ayant une influence sur les factions en Afghanistan devraient déployer davantage d'efforts pour promouvoir la cause de la stabilité régionale, en usant de leur influence pour empêcher les livraisons d'armes et autres appuis militaires et pour encourager les parties à négocier.

La crise en Afghanistan a récemment eu un impact direct sur la communauté internationale. Le Royaume-Uni s'associe à la condamnation énergique des attaques commises à l'encontre du personnel des Nations Unies, y compris en particulier l'incident au cours duquel un conseiller italien de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a été tué. Nous transmettons nos condoléances à la famille de la victime et au Gouvernement italien. Nous condamnons également la prise par les Taliban du consulat général d'Iran à Mazar-e-Sharif. Nous demandons à toutes les parties concernées et en particulier aux Taliban de coopérer à l'enquête concernant l'incident qui s'est déroulé à Kaboul et de faire tout leur possible pour assurer le retour en toute sécurité des diplomates iraniens et des autres ressortissants iraniens qui ont disparu depuis la prise du consulat.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Japon partage la profonde préoccupation de ses voisins asiatiques et certainement de la communauté internationale devant les combats qui continuent de faire rage en Afghanistan depuis près de 20 ans. L'escalade récente des combats dans le nord de l'Afghanistan entre les Taliban et les différentes factions alliées contre eux est particulièrement troublante. Les hostilités engendrent des épreuves supplémentaires pour le peuple afghan qui a déjà subi des souffrances et des pertes indicibles et posent un grave danger pour la stabilité de la région, notamment sous forme de nouveaux afflux de réfugiés qui se rendent dans les pays voisins.

Cette année seulement, le Président du Conseil de sécurité a fait trois déclarations soulignant que le conflit en Afghanistan ne peut pas être résolu par les armes et invitant toutes les parties à cesser les hostilités et à engager le dialogue. Bien que le Japon ait été encouragé de voir que des négociations directes ont été organisées dans le contexte du processus de réunions entre ulémas, notre optimisme a été de courte durée car les Taliban ont maintenant abandonné ce processus et depuis le début du mois occupent la ville de Mazar-e-Sharif et d'autres villes du nord, d'où il résulte que l'essentiel du territoire afghan est maintenant sous leur contrôle. Cette évolution ne laisse guère de doute quant au fait que les Taliban, pas plus d'ailleurs que les autres parties au conflit, ne cherchent pas sérieusement une solution pacifique au conflit.

Le projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer et dont le Japon est l'un des auteurs reflète la grave préoccupation du Conseil de sécurité en ce qui concerne la dégradation de la situation sur le terrain. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance à la Fédération de Russie pour l'initiative qu'elle a prise en rédigeant ce message énergique et sans ambiguïté et nous invitons toutes les parties afghanes à répondre rapidement à ses exigences.

Si l'Organisation des Nations Unies joue le rôle central dans les efforts internationaux pour parvenir à un règlement pacifique du conflit afghan, le Japon attache également une grande importance aux efforts du groupe Six plus Deux, qui jouissent de l'appui et de la confiance de l'Ambassadeur Brahimi, Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan. Nous nous félicitons en particulier du fait que le groupe ait donné son accord, contenu dans les points à aborder datés du 3 mars 1998, pour essayer d'arrêter les flux d'armes et autres fournitures livrées aux parties belligérantes. Cet appui extérieur n'a fait que prolonger et intensifier les combats. À cet égard, ma délégation estime qu'on ne saurait exagérer l'importance de la coopération et de la confiance entre les membres du groupe Six plus Deux. Nous sommes donc particulièrement préoccupés par la prise du consulat général d'Iran à Mazar-e-Sharif par les Taliban et par la disparition des membres de son personnel et d'autres ressor-

tissants iraniens en Afghanistan. De telles initiatives menacent de détruire les relations de confiance qui ont été si difficiles à instaurer au sein du groupe, dont l'Iran est membre. Nous espérons sincèrement que les personnes portées disparues seront libérées rapidement et en toute sécurité.

Le Japon condamne énergiquement, en même temps qu'il déplore, la perte du lieutenant-colonel Carmine Calo, Conseiller militaire de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, ainsi que de deux membres locaux du personnel du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui ont tous été victimes d'une fusillade alors qu'ils effectuaient leurs tâches humanitaires et pacifiques en Afghanistan. Au nom du Gouvernement et du peuple japonais, je voudrais présenter mes sincères condoléances à leur famille à l'occasion de leur décès.

Nous sommes également alarmés par les rapports faisant état d'attaques aériennes contre la ville de Bamian, le 13 août, et qui, outre les pertes humaines qu'elles auraient pu causer, nous font également craindre que la magnifique statue bouddhiste de cette région, reconnue comme faisant partie du patrimoine culturel mondial, a été endommagée.

Je voudrais terminer par un point que ma délégation a déjà soulevé par le passé, mais qui mérite d'être répété. Une paix durable ne peut être établie en Afghanistan que par un processus politique qui s'accompagnerait d'une aide internationale en faveur de la reconstruction. Il doit s'agir d'une approche continue, à deux volets. Convaincu que l'aide en faveur de la reconstruction fait partie intégrante du processus de paix, le Japon a décidé d'accueillir, en décembre prochain à Tokyo, la prochaine réunion du Groupe d'appui à l'Afghanistan qui examinera les problèmes de la distribution d'aide internationale dans les situations où les hostilités se poursuivent.

Le peuple afghan est depuis trop longtemps privé de son droit de vivre en paix et d'assurer son existence dans un environnement sûr et stable. Le Japon continuera d'appuyer énergiquement les efforts visant à assurer une paix durable en Afghanistan par un règlement d'ensemble du conflit afin qu'un gouvernement représentant tous les groupes ethniques et soutenu par chacun d'eux puisse être établi dès que possible.

Mme Odera (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : La dernière fois que nous avons parlé de la situation en Afghanistan, ma délégation s'était déclarée déçue par l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix et a exprimé sa crainte que les Taliban aient décidé que seule une solution militaire permettrait de régler les nombreuses divergences politiques, religieuses et culturelles en Afghanistan. Cette détermination a accru la souffrance déjà considérable de tout le peuple afghan. Les appels lancés par le Conseil de sécurité en faveur de la modération et de la négociation et les appels en faveur de la cessation de toute participation étrangère sous la forme d'un appui militaire et financier déclaré sont restés sans écho.

Nous nous réunissons à nouveau aujourd'hui dans des conditions encore plus inquiétantes. La volonté de négocier la paix a cédé le pas à un besoin irrésistible d'imposer une solution militaire à un problème politique. Cette démarche des Taliban peut sembler réussir à court terme, mais l'histoire nous enseigne que tel n'est pas le cas. En fait, si les Taliban insistent sur une démarche militaire, leurs acquis à court terme partiront en lambeaux et causeront encore plus de troubles dans le pays et la région. C'est là un motif de grave préoccupation pour nous.

Le Kenya s'est porté coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis car il est convaincu que le Conseil de sécurité doit encore une fois faire comprendre clairement et sans équivoque aux combattants que le problème en Afghanistan doit être résolu par des moyens pacifiques, par la voie de négociations et non par le recours à des moyens militaires. Nous savons parfaitement bien également que l'afflux d'armes, d'argent et d'autres fournitures en Afghanistan a certainement exacerbé la crise dans le pays. Plusieurs tentatives cherchant à faire face à ce problème n'ont pas abouti. Enfin, dans son dernier rapport sur l'Afghanistan, le Secrétaire général a noté que cet appui accru avait donné à croire aux Taliban et au Front uni qu'ils pouvaient atteindre leurs objectifs par la force. Cette profonde préoccupation est bien rendue dans un alinéa du préambule du projet de résolution dans lequel le Conseil déplore qu'en dépit des appels répétés du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Secrétaire général visant à mettre fin à l'intervention de personnel militaire étranger et aux livraisons d'armes et de munitions à toutes les parties au conflit, cette ingérence n'a aucunement diminué. Nous exhortons vigoureusement les parties concernées à mettre fin à ces activités dans l'intérêt d'une paix durable.

Ce conflit militaire et son cortège d'excès ont infligé des blessures à deux responsables de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et ont coûté la vie à l'un d'entre eux. Nous nous associons à la condamnation ferme de cet acte épouvantable et nous associons à la communauté internationale pour demander aux Taliban de mener une

enquête sur ce crime. En cette période de douleur, le Kenya transmet ses sincères condoléances et sa profonde sympathie à la famille et aux amis du lieutenant-colonel Carmine Calo (Italie), Conseiller militaire, et souhaite à Eric Lavertu (France), spécialiste des questions politiques un prompt rétablissement.

Comme d'autres pays, nous sommes déçus que le Comité directeur se soit séparé sans achever sa tâche. Nous pensons que la stratégie présentée par le Secrétaire général et qui était mise en oeuvre par l'Ambassadeur Brahimi et par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan vaut la peine d'être reprise. La Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan ne devrait pas renoncer à cause de son sentiment de frustration, et nous l'encourageons à poursuivre ses efforts.

Nous appuyons la démarche du Secrétaire général qui consiste à encourager la communauté internationale à s'exprimer d'une seule voix en ce qui concerne l'itinéraire qui doit être suivi. Nous pensons également que l'idée présentée par l'UNSMA d'un processus par étape pour renforcer la confiance vaut la peine d'être suivie de près. En fait, l'idée de convoquer une grande assemblée authentique, ou *Loya Jirgah*, pour promouvoir un règlement politique pourrait également mériter d'être prise en considération. Nous pensons que les principes de réconciliation nationale incarnés par cette idée sont positifs et pourraient contribuer à renforcer un processus véritable de guérison et de paix.

Pour terminer, ma délégation voudrait remercier la délégation russe d'avoir coordonné les négociations sur ce projet de résolution que nous appuierons. Nous espérons que les combattants y seront, cette fois, sensibles et sauront écouter la voix unanime de la communauté internationale.

M. Thiebaud (France) : La situation en Afghanistan a témoigné dans les derniers mois d'une profonde dégradation, marquée en particulier par la recrudescence des combats et le développement d'une importante offensive militaire des Taliban. La France est particulièrement préoccupée de cette évolution qui va à l'encontre de la recherche d'un règlement politique durable du conflit, qui fait peser une grave menace sur la sécurité régionale et internationale et qui cause de graves et profondes souffrances aux populations civiles.

Les principes fondamentaux d'un règlement du conflit en Afghanistan ont déjà été clairement formulés par le Conseil de sécurité, notamment dans sa résolution 1076 (1996). Les parties afghanes doivent mettre un terme aux hostilités, sans délai et sans condition préalable, et engager un véritable dialogue politique en vue de parvenir à la réconciliation nationale. Les ingérences extérieures, en particulier sous forme de livraison d'armes, doivent cesser. Les Nations Unies ont un rôle central à jouer pour le règlement du conflit.

Force est bien de constater sur ces différents points qu'aucun progrès n'a été constaté et que les Taliban ont largement contribué, par leur intransigeance, à l'échec de la mise en oeuvre d'un règlement pacifique du conflit. Ce constat malheureux ne doit pas nous conduire à l'indifférence mais au contraire nous inciter, comme nous allons le faire aujourd'hui avec l'examen de cette résolution, à maintenir une position ferme, seule à même de préserver à terme la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan.

La France condamne l'agression à Kaboul, le 21 août dernier, de deux personnels de l'ONU appartenant à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Nous demandons instamment aux Taliban d'enquêter sur les circonstances de cet acte odieux et d'informer immédiatement les Nations Unies des résultats obtenus. Le nom du lieutenant-colonel italien Calo, lâchement assassiné alors qu'il désirait faire progresser la cause de la paix, s'ajoute à la longue liste des victimes en Afghanistan de l'intolérance la plus répréhensible.

Nous déplorons également la violation flagrante du droit international et des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et les relations consulaires qu'a constitué l'occupation par les Taliban du consulat général de la République islamique d'Iran à Mazar-e-Sharif. La disparition du personnel du consulat général et de plusieurs autres nationaux iraniens constitue pour la France un facteur de grande inquiétude et nous nous associons aux demandes instantes faites aux factions, et en particulier aux Taliban, pour retrouver ces diplomates.

Les conditions qui prévalent en Afghanistan, et en particulier l'attitude des Taliban, ont entraîné le départ des organisations non gouvernementales, le départ des agences des Nations Unies et des autres organisations internationales humanitaires de Kaboul, ce qui risque de se traduire, dans les mois à venir, par une nouvelle détérioration de la situation humanitaire et du sort des populations afghanes. La responsabilité de cet état de fait incombe à ceux qui, en Afghanistan, ont multiplié les mesures attentatoires aux droits fondamentaux de la personne humaine, et en particulier à ceux des femmes et des jeunes filles, à ceux qui ont refusé l'application de principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, à ceux, enfin, qui

ont multiplié les entraves aux activités humanitaires et qui ont délibérément porté atteinte au droit international humanitaire.

Si tout doit être effectivement fait pour faciliter le retour, dans des conditions de sécurité, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, en Afghanistan, pour soulager la détresse des populations civiles, il nous semble de la plus haute importance que les Nations Unies et la communauté internationale ne transigent pas sur le respect des principes universellement reconnus.

Nous ne pouvons manquer d'exiger une nouvelle fois, comme le fait le projet de résolution qui va être mis aux voix, des factions afghanes qu'elles s'abstiennent d'héberger et d'entraîner des terroristes et leurs organisations et qu'elles fassent cesser le trafic de drogues illicites.

La délégation française votera pour le projet qui va être mis aux voix car il exprime la détermination du Conseil de sécurité, conformément aux responsabilités que lui confère la Charte, d'examiner toutes les autres mesures qui pourraient être nécessaires pour faire appliquer cette résolution et pour restaurer la paix, la stabilité et le plein respect des droits de l'homme et des normes internationales en Afghanistan.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de dire, tout d'abord, que je m'associe pleinement à la déclaration faite aujourd'hui par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Plus de 19 années de guerre n'ont pas rapproché le conflit afghan et les souffrances du peuple afghan de leur fin. Au contraire, la persistance et l'escalade des combats représentent une menace grave et croissante pour la paix et la sécurité internationales et ont entraîné de grandes souffrances humaines, des destructions matérielles à grande échelle, des flux de réfugiés et le déplacement forcé de personnes en grand nombre. Ce conflit constitue également un terrain fertile pour le terrorisme et la production et le trafic de drogues illicites, avec des répercussions dépassant largement les frontières de l'Afghanistan.

Le conflit afghan n'a pas de solution militaire. Seul un règlement politique prenant en considération les droits et les intérêts de tous les groupes afghans, ethniques, religieux et politiques, peut constituer la base d'une solution durable au conflit. C'est également ainsi que les conditions nécessaires pourront être mises en place pour la reconstruction et le développement de la société afghane dont la nécessité se fait tellement sentir. Le projet de résolution dont nous sommes saisis exige que toutes les factions afghanes cessent les combats, reprennent les négociations sans délai et sans conditions préalables, et coopèrent en vue d'instaurer un gouvernement reposant sur une large assise et pleinement représentatif, qui protègerait les droits de tous les Afghans et respecterait les obligations internationales de l'Afghanistan. Nous appuyons cette exigence sans réserve.

Le conflit afghan continue d'être alimenté par les armes, les munitions et autres équipements militaires en provenance de l'étranger, ainsi que par l'intervention apparente de personnel militaire étranger. Ainsi que l'a souligné le Secrétaire général, l'élément clef pour mettre fin à la tragédie afghane réside dans la question de savoir si la communauté internationale a ou non la détermination de traiter ses aspects extérieurs. L'ingérence étrangère doit cesser. Les puissances régionales doivent se concerter et instaurer une confiance mutuelle. Ce n'est qu'alors que les efforts inlassables du Secrétaire général, de son Envoyé spécial et de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, en vue de faciliter un règlement pacifique, porteront leurs fruits. La résolution dont nous sommes saisis demande à tous les États voisins de l'Afghanistan, ainsi qu'aux autres États ayant une influence dans ce pays, d'intensifier leurs efforts, sous les auspices des Nations Unies, afin d'amener les parties à un règlement négocié. Nous appuyons fermement cet appel.

Mon pays demeure préoccupé par la situation humanitaire qui règne en Afghanistan. Toutes les parties belligérantes doivent s'acquitter pleinement de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Elles doivent assumer la responsabilité pleine et entière de la sécurité de tous les personnels internationaux et humanitaires, et leur assurer un accès sûr et sans entrave. Faire obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire et utiliser cette obstruction comme une arme contre la population civile constitue une violation du droit international. Nous sommes tout autant préoccupés par les violations persistantes des droits de l'homme, en particulier la discrimination dont font l'objet les filles et les femmes afghanes.

Pendant de nombreuses années, la Suède a été l'un des principaux pourvoyeurs d'aide humanitaire au peuple afghan. Nous sommes disposés à poursuivre cette assistance lorsque les conditions sur le terrain la rendront possible. La décision prise par les autorités des Taliban, s'agissant de fermer les bureaux des organisations non gouvernementales internationales à Kaboul, ainsi que d'autres restrictions d'accès, nous a obligés à suspendre cette assistance, avec des conséquences graves pour la population de la ville de Kaboul et au-delà. La Suède appuie pleinement les nou-

veaux efforts déployés par le Secrétaire général et par ses représentants afin de parvenir à un accord avec les Taliban pour rendre possible l'acheminement permanent de l'aide humanitaire nécessaire.

La Suède votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Buallay (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation a déjà insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de parvenir à un règlement de la crise afghane par la voie du dialogue, en ayant recours à des moyens pacifiques et grâce à des négociations directes entre toutes les factions afghanes. L'escalade de la violence, les hostilités et le recours à la force ne constituent pas des moyens permettant de régler cette crise. Cela étant, nous lançons un appel à toutes les factions afghanes pour qu'elles cessent les hostilités, qu'elles reviennent à la table de négociation et qu'elles coopèrent en vue de parvenir à une solution d'ensemble et à une paix durable en Afghanistan. Nous lançons également un appel à la communauté internationale et aux États jouissant d'une influence dans le pays pour qu'ils intensifient leurs efforts, en coopération avec l'ONU, en vue d'aider les parties à parvenir à un règlement pacifique par le biais de la négociation.

Ma délégation réaffirme son plein appui aux efforts que déploie l'ONU, en particulier les activités menées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, afin de faciliter le processus de paix en vue de la réalisation des objectifs que constituent la réconciliation nationale et un règlement durable en Afghanistan.

Dans ce contexte, ma délégation lance un appel à tous les États, à tous les organismes et programmes des Nations Unies, institutions spécialisées et autres organisations internationales pour qu'ils recommencent à apporter une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin en Afghanistan dès que les conditions de sécurité le permettront. Nous soulignons qu'il est nécessaire de garantir la sûreté et la sécurité du personnel des organisations internationales qui oeuvrent en faveur du peuple afghan et de la paix dans ce pays.

En s'appuyant sur le fait que l'État de Bahreïn est convaincu qu'il importe de résoudre les crises politiques par la voie du dialogue et des négociations directes, tout en s'abstenant de tout recours à la force militaire qui ne peut qu'exacerber les tensions, ma délégation appuiera le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, étant entendu que l'interprétation du dernier alinéa du préambule et du paragraphe 14 du dispositif ne portent pas préjudice à la charia islamique.

M. Sáenz Biolley (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Le conflit quasi interminable qui déchire l'Afghanistan suscite de nouveau l'indignation et la préoccupation de chacun d'entre nous. Cette affirmation qui de temps en temps résonne avec un sentiment de désenchantement et de frustration dans les tribunes et les réunions internationales prend aujourd'hui un sens nouveau, et c'est pourquoi ma délégation saisit cette occasion pour déclarer ce qui suit :

Il est inconcevable que de petits groupes belliqueux aient plongé ce pays et l'immense majorité de sa population dans un état abject de quasi-barbarie et que l'on poursuive la population pour des motifs ethniques ou religieux.

Il est inacceptable que près de 2,5 millions de réfugiés et un nombre analogue de personnes déplacées souffrent à cause de l'intolérance d'une faction.

Il est également intolérable que la faction des Taliban viole les droits de l'homme de la population et en particulier, les droits des femmes et des filles et qu'elle tente de justifier ses actes en invoquant l'argument des coutumes et des traditions culturelles.

Il est tout aussi inacceptable que l'on empêche les organisations humanitaires de poursuivre leurs activités et qu'on condamne ainsi la population civile à des souffrances plus grandes.

Nous sommes vivement préoccupés par l'existence de plus de 10 millions de mines antipersonnel non explosées qui mettent directement en péril la vie et l'intégrité physique de la majorité de la population.

Il est également inacceptable que l'utilisation et la promotion du trafic international illicite et criminel de stupéfiants serve à financer la lutte armée et à exacerber les souffrances infligées à la population, et que l'on détruise, en outre, le patrimoine historique et culturel du peuple afghan pour permettre à un petit groupe de trafiquants de s'enrichir.

Nous sommes alarmés par le fait qu'un groupe d'extrémistes a obligé la population innocente à subir des conditions de vie dégradantes et que dans cette situation, un quart des enfants, par exemple, meurt avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans.

Il est impardonnable que l'on prive les femmes et les filles de l'accès aux services essentiels de santé et d'éducation.

Il est intolérable que l'on viole les principes fondamentaux du droit international humanitaire, que l'on refuse d'accorder la moindre protection aux civils et aux combattants qui ne sont plus en état de se battre et que, sous la contrainte, on oblige la population à se déplacer pour des motifs ethniques ou religieux.

Il est intolérable par ailleurs, quelles que soient les circonstances, que l'on assassine lâchement des fonctionnaires de l'ONU et que l'on mette en danger la vie et la sécurité du personnel de l'ONU et du corps diplomatique et consulaire.

Il est alarmant que les pays voisins et les États jouissant d'une influence sur les parties contribuent au conflit au lieu de rechercher une solution pacifique et qu'il y ait des indices clairs indiquant une ingérence militaire étrangère en Afghanistan, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

Il est inacceptable que les parties se refusent à négocier un règlement pacifique du conflit et qu'elles cherchent à créer des retards ou à imposer des conditions à ces négociations. Cette situation qui viole de manière flagrante les principes fondamentaux de la Charte, si elle était encouragée par un gouvernement reconnu, devrait entraîner automatiquement l'application de l'Article 6 de la Charte.

Le Costa Rica est tout à fait disposé à envisager les mesures nécessaires pour obliger les parties au conflit afghan, et en particulier les Taliban, à respecter les normes fondamentales des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les inciter à rechercher une solution pacifique au conflit, comme cela a été établi dans le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Pour toutes ces raisons, ma délégation se porte coauteur du projet de résolution que nous examinons actuellement et elle votera pour ce projet. Ma délégation s'associe à la communauté internationale pour exprimer son malaise justifié et sa préoccupation face à la situation qui règne en Afghanistan. Nous espérons qu'une fois pour toutes les factions afghanes feront preuve de raison et de bon sens et qu'elles s'engageront en conséquence à régler le conflit qui déchire l'Afghanistan, par la voie d'un dialogue civilisé.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : L'Afghanistan subit le fléau de la guerre depuis près de 20 ans. Au cours de cette période, l'image de la paix a semblé se profiler à l'horizon à de nombreuses reprises, mais elle s'est révélée être un mirage.

Situé au carrefour des civilisations, l'Afghanistan a vu passer de nombreux conquérants potentiels. Au cours de leur longue histoire, les Afghans ont toujours manifesté un attachement profond à leur liberté et un dégoût profond à l'égard de l'ingérence étrangère dans leurs affaires. Par conséquent, l'Afghanistan occupe une place centrale pour le maintien de la paix et de la stabilité dans une région qui revêt une importance stratégique toute particulière pour le reste du monde.

Dans le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter, le Conseil de sécurité se déclare à nouveau résolument attaché à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan, ainsi qu'au respect de son patrimoine culturel et historique.

La préservation de la diversité extraordinaire qui caractérise l'Afghanistan et qui se traduit par les différentes expressions de la foi islamique et d'autres confessions et par une mosaïque de communautés ethniques et linguistiques ayant des liens étroits avec d'autres peuples de l'Asie du Sud et centrale, est une condition nécessaire pour assurer une paix durable.

L'ONU a joué un rôle important pour aider le peuple afghan au cours de cette période de conflit. L'Organisation a agi de manière impartiale en s'acquittant de son mandat politique et en favorisant le dialogue entre les six États voisins et d'autres pays intéressés. L'ONU, en coopération avec d'autres organisations, a joué un rôle décisif pour fournir une aide humanitaire qui s'avérait très nécessaire.

Afin de permettre un retour à la normalité en Afghanistan, il importe que les parties afghanes relancent un processus de négociation politique. Il incombe à la fois au Gouvernement du Président Rabbani et aux autorités des Taliban d'oeuvrer dans cette voie. Il faut en outre que les droits de l'homme soient respectés, y compris les droits des filles et des femmes.

Toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures de l'Afghanistan doit cesser immédiatement, notamment la présence de personnel militaire étranger.

Le retour de l'ONU, dans des conditions de sécurité, devrait faciliter l'enquête sur les massacres présumés. Cela constituerait une mesure importante pour établir les faits et ramener la justice dans ce pays. L'Afghanistan devrait

également s'associer aux efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme et le trafic de drogues.

Aucun mouvement politique, quelle que soit la superficie du territoire qu'il contrôle, n'obtiendra la respectabilité internationale tant que ce mouvement sera considéré comme étant un sanctuaire d'activités terroristes. Il est également nécessaire que ceux qui sont en position de force garantissent le respect du droit international, en particulier qu'ils honorent les obligations en vertu des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires et les Conventions de Genève. Les responsables du consulat général d'Iran, qui étaient détenus en otages doivent être libérés immédiatement.

Nous appuyons également le paragraphe 6 du projet de résolution qui condamne les actes d'agression commis à l'encontre du personnel des Nations Unies, notamment l'assassinat de deux fonctionnaires du Programme alimentaire mondial et du Haut Commissariat pour les réfugiés à Jalalabad et celui du Conseiller militaire de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan à Kaboul.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis, et pour lequel le Brésil votera, représente un appel lancé par la communauté internationale aux Afghans pour qu'ils règlent leurs différends par la voie de la négociation.

M. Touray (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : La situation en Afghanistan préoccupe vivement ma délégation. La reprise récente des hostilités dans la région septentrionale du pays représente une menace grave et grandissante pour la situation déjà fragile de la paix et de la sécurité dans la région. Ces offensives sont encore plus exacerbées par le caractère de plus en plus ethnique et sectaire du conflit qui entraîne une augmentation des courants de réfugiés, le déplacement forcé de personnes et des destructions aveugles, ce qui exacerbe la misère et les souffrances d'une société déjà désemparée.

Ma délégation a été extrêmement déçue d'apprendre la prise du consulat général de la République islamique d'Iran. Nous condamnons avec véhémence cet acte qui traduit un mépris flagrant du droit international. Nous nous associons à d'autres pour exiger de toutes les parties au conflit, en particulier les Taliban, qu'elles fassent tout leur possible pour que le personnel du consulat général et les autres ressortissants iraniens portés disparus en Afghanistan puissent sortir d'Afghanistan en toute sécurité et dans la dignité.

Une autre question qui préoccupe vivement ma délégation a trait aux actes d'agression commis à l'encontre du personnel des Nations Unies. Tout en condamnant ces actes, nous nous associons à d'autres pour demander aux Taliban d'enquêter sur ces actes et de traduire les responsables de ces crimes odieux en justice. Nous exigeons également des parties au conflit qu'elles fassent tout leur possible pour garantir la sécurité du personnel des Nations Unies et des autres organisations internationales et humanitaires.

La guerre en Afghanistan est très indécise et de ce fait, nous pensons qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit extrêmement complexe. La communauté internationale a dépensé beaucoup de ressources, de temps et d'énergie pour aider les factions afghanes à sortir de cette situation indésirable. Les factions continuent de s'entêter. Les belligérants doivent se rendre à l'évidence que la patience de la communauté internationale s'épuisera bientôt.

À cet égard, nous saisissons cette occasion pour demander à toutes les factions de déposer les armes et de revenir à la table de négociations. Nous pensons qu'avec un engagement ferme des factions et avec l'aide des Nations Unies, on pourra parvenir à un règlement négocié qui tienne compte des intérêts de toutes les factions afghanes.

Ma délégation a étudié le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous pensons qu'il s'agit d'un texte très équilibré. Il présente sans équivoque les exigences et la position de la communauté internationale. Nous l'appuyons et nous voterons pour.

M. Minton (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*): Les États-Unis soulignent qu'aucune faction en Afghanistan ne peut imposer sa volonté à l'ensemble du pays par des opérations militaires. Un règlement durable ne peut être réalisé que par la mise en place d'un gouvernement pleinement représentatif reposant sur une large assise multiethnique qui peut véritablement gouverner et honorer les obligations internationales de l'Afghanistan. Nous saisissons cette occasion pour demander instamment une fois de plus aux factions afghanes de travailler avec l'ONU et le Représentant spécial, M. Brahimi, pour parvenir à cet objectif.

Les factions doivent également faciliter la fourniture de l'aide humanitaire des Nations Unies et des organisations non gouvernementales à tous ceux qui en ont besoin, et

oeuvrer en vue de la protection des droits de l'homme de tous les Afghans. Nous sommes particulièrement préoccupés par la discrimination et la répression systématiques dont les femmes et les filles font l'objet en Afghanistan. Nous invitons les factions à se conformer aux règles de comportement internationalement reconnues dans ce domaine.

Comme l'a dit le Président Clinton, le terrorisme est l'un des plus grands dangers auxquels nous sommes confrontés en cette nouvelle ère mondiale. Nous demandons une fois de plus aux factions afghanes de cesser toute aide aux terroristes, y compris de cesser de les héberger, et de les expulser de l'Afghanistan.

Les voisins de l'Afghanistan ne doivent pas s'ingérer dans les affaires de ce pays. En particulier, ils doivent s'abstenir de toute mesure susceptible d'élargir ou d'attiser le conflit à ce moment crucial. Les États-Unis appuient l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et de tous ses voisins. Nous invitons toutes les parties afghanes et tous les voisins de l'Afghanistan à respecter ses frontières.

Nous déplorons également les décès tragiques survenus parmi les membres du personnel international travaillant en Afghanistan. Nous présentons nos condoléances les plus attristées aux familles des victimes de ces crimes et nous demandons que des efforts soient déployés afin que les coupables soient rapidement traduits en justice.

Les États-Unis sont également au courant des informations selon lesquelles plusieurs Iraniens, y compris le personnel diplomatique du consulat iranien à Mazar-e-Sharif, sont portés disparus depuis que les Taliban ont pris cette ville. Bien que nous soyons dans l'impossibilité de confirmer ces informations, nous rappelons aux factions afghanes que détenir des diplomates, quels que soient la raison et le moment est inacceptable, étant donné le statut spécial qui les protège en vertu du droit international.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Slovénie.

Nous sommes gravement préoccupés par la reprise récente de combats de grande envergure en Afghanistan, qui font à nouveau subir de grandes pertes au pays et à sa population. Toutefois, malgré les grandes souffrances et les énormes destructions causées pendant toutes ces années de combats, les parties semblent toujours déterminées à poursuivre l'option militaire et ne sont pas disposées à engager un dialogue sérieux pour trouver une solution pacifique au conflit.

La situation en Afghanistan est susceptible de s'aggraver, avec un effet de déstabilisation alarmant sur l'ensemble de la région. Cette menace inclut des aspects aussi bien militaires que non militaires, y compris le trafic de drogues et l'hébergement et l'entraînement de terroristes.

L'illusion d'une victoire militaire rapide de l'une des parties pourrait entraîner un conflit militaire et ethnique de longue durée. La seule manière de régler la situation en Afghanistan est d'arrêter les combats, de reprendre les négociations et d'oeuvrer à la mise en place d'un gouvernement reposant sur une large assise et à la réconciliation nationale.

Le rôle de la communauté internationale, et de l'ONU en particulier, est essentiel. Afin de rendre plus efficaces les efforts de rétablissement de la paix, l'ONU doit offrir une manière plus cohérente d'aborder le problème. Pour que cela soit possible, la pleine coopération des pays jouissant d'une influence en Afghanistan, notamment ses voisins, est essentielle.

La pleine coopération avec les Nations Unies signifie, avant tout, que l'ingérence militaire étrangère en Afghanistan a cessé. L'ingérence militaire sous la forme d'un appui politique ou militaire direct, y compris de personnel militaire étranger, est l'un des principaux obstacles aux efforts de paix en Afghanistan. Les solutions adéquates doivent être trouvées pour arrêter la circulation d'armes et d'autres fournitures destinées aux factions belligérantes.

Les conditions de sécurité du personnel des Nations Unies et humanitaire se détériorent depuis un certain temps et cela a finalement entraîné le déplacement international des Nations Unies hors de l'Afghanistan. Nous condamnons énergiquement l'assassinat d'un ressortissant italien — le Conseiller militaire de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan à Kaboul — et des deux fonctionnaires afghans du Programme alimentaire mondial et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Jalalabad. Nous attendons qu'une enquête complète sur ces crimes soit menée.

Nous exprimons notre profonde préoccupation quant au sort du personnel du consulat général iranien à Mazar-e-Sharif et d'autres ressortissants iraniens portés disparus depuis que les Taliban ont pris la ville. Nous invitons toutes les parties, en particulier les Taliban, à respecter leur statut de diplomate et les dispositions des Conventions de Vienne et à garantir qu'ils puissent sortir d'Afghanistan en toute sécurité.

Nous demandons aux parties de respecter le droit humanitaire et les droits de l'homme. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations faisant état de persécutions fondées sur l'ethnie ou la religion, par les entraves aux activités des organisations humanitaires internationales et par les déplacements de populations civiles innocentes. Nous tenons à réitérer notre préoccupation à l'égard de la discrimination dont les femmes et les filles continuent de faire l'objet et nous exhortons les Taliban à reconnaître et protéger les droits de ces dernières conformément aux normes internationales des droits de l'homme.

Nous pensons que le moment est venu pour le Conseil de sécurité de se prononcer fermement sur la situation en Afghanistan.

La Slovénie, qui s'est portée coauteur du projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer aujourd'hui votera pour ce projet.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1998/810) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1193 (1998).

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 20.